



Dans ce numéro

L'EDITORIAL	1
LA PROTECTION DU TITRE	1
HISTORIQUE	2
LES COTISATIONS	2
RECOMMANDATIONS	3

L'EDITORIAL

La promulgation de la loi du 9 août 2004 publiée au JO du 11 Août 2004 instituant l'Ordre des Pédiçures Podologues donne à notre profession une reconnaissance depuis longtemps attendue et confirme enfin notre place parmi les professions de santé.

C'est un honneur pour moi que de présider activement au niveau régional, à la mise en place de notre institution.

Ce premier bulletin, qui peut paraître tardif pour certains, instaure dès à présent un rendez-vous trimestriel. Il vous informera de nos activités (réunions, projets,) et de l'avancement de nos actions (code de déontologie, chambres disciplinaires,)

Il me semble important de vous signifier, une fois encore, que l'Ordre n'est pas uniquement une autorité disciplinaire et administrative.

C'est avant tout un outil à votre service, aidant tout à chacun dans son activité professionnelle.

Aussi il est désolant de constater le peu d'intérêt manifesté lors de l'inauguration de nos bureaux le 15 mai dernier. Il est important que chacun d'entre nous se sente concerné et se mobilise afin que notre profession progresse et que nos compétences soient quotidiennement reconnues.

C'est dans cet esprit que j'entends poursuivre mes actions, en étroite collaboration avec vos conseillers régionaux et notre secrétaire.

Valérie BAILLEUL, Présidente

LA PROTECTION DU TITRE

Notre profession au cours des quelques vingt dernières années a vu le titre évoluer et passer de pédiçure à pédiçure-podologue et cela au travers de la Loi.

Mais dans le langage courant le terme de podologue est de plus en plus usité et se rapproche des usages internationaux.

Beaucoup d'entre nous pensaient auparavant que nous bénéficions d'une protection totale du titre de notre profession. Il n'en était rien et au moins une affaire portée en justice par un organisme syndical au service de la profession a montré que l'usurpation d'une partie du titre aurait pu mettre à mal l'ensemble de la profession en France.

La protection du titre de Pédiçure, Podologue et Pédiçure-podologue est enfin réelle.

La loi française jusqu'au mois de janvier ne protégeait en fait que le titre « pédiçure-podologue » et non ceux de « pédiçure » et de « podologue ». Quiconque utilisait l'un de ces deux derniers pouvait le faire sans risque de poursuite. Désormais la loi est très précise et l'usage de ces termes sans être titulaire du diplôme nous autorise à poursuivre les contrevenants.

Cependant il ne faut pas oublier que le titre officiel qui nous caractérise est bien : pédiçure-podologue tel que cela est inscrit dans la LOI.

Philippe LAURENT

L'HISTORIQUE

Depuis les élections, nous nous sommes réunis dans un premier temps à nos domiciles (au domicile de notre présidente) dans l'attente de nos locaux qui se trouvent, comme vous le savez, au 16 rue Pasteur à Besançon.

La première étape fut la constitution de notre bureau puis le tirage au sort du renouvellement par tiers de chacun d'entre nous jusqu'aux prochaines élections en 2008.

Nous avons donc des mandats de 2,4 ou 6 ans.

Nous nous consultons sur la validation des articles du code de déontologie.

Nous avons choisi une secrétaire ayant un poste salarié à mi-temps.

La commission de formation restreinte est constituée de :
Emmanuelle DEVRED et Emilie LANDIOT COLLARDEY

La commission de conciliation est composée de :
Emilie LANDIOT COLLARDEY et de Philippe LAURENT sous la Présidence de Valérie BAILEUL, es qualité.

16 janvier 2007

Nous effectuons notre première réunion dans nos locaux du 16 rue Pasteur et attendons la livraison de notre matériel informatique.

Nous avons notre ligne téléphonique et vous envoyons un courrier pour vous communiquer nos coordonnées.

13 février 2007

Nous prévoyons un communiqué de presse à paraître dans la presse régionale et l'inauguration de nos locaux.

13 mars 2007

- Approbation du règlement intérieur
- Mise en place des commissions Jeunes et Solidarité
- Consultation des dossiers d'Inscription à l'Ordre et de leur contenu pour validation (vérification des pièces manquantes)

14 avril 2007

- Envoi du communiqué de presse aux quotidiens
- Préparation porte ouverte du mardi 15 mai avec envoi des invitations.

15 mai 2007

- Election des chambres disciplinaires de 1 ère instance avec 2 membres titulaires et 2 membres suppléants. Dépôt des candidatures août 2007. Vote en séance plénière le 4 septembre 2007.
- Plaque professionnelle. Réalisation de la plaque avec respect de la charte graphique.
- Suivi du contrôle des dossiers
- Inauguration des locaux à 18h00 après notre réunion

A ce jour, nous attendons la signature du Code de déontologie par Madame le Ministre de la Santé.

Emmanuelle DEVRED, Vice Présidente

Les Cotisations et après ?

Vous êtes nombreux à vous interroger sur le montant, voir même la nécessité de la cotisation à l'Ordre des Pédiatres-Podologues.

Certains considèrent qu'elle ne sert qu'à entretenir une « machine administrative ».

Comme toute nouvelle institution, nous devons nous mettre en place et cela demande des moyens. Nous avons maintenant à notre disposition des conseillers juridiques, ainsi que des secrétaires présentes pour répondre à vos questions.

Au sujet de la cotisation 2006 qui a été quelque peu polémique, rappelez-vous que les élections ont eu lieu en Mai 2006 et que les conseils, aussi bien en national qu'en région, ont commencé leur travail dès le mois de Juillet. Voilà pourquoi une demi cotisation fut demandée fin Novembre.

La cotisation 2007 s'élève à 286 € payable en 1, 2, 4 ou même 6 règlements par prélèvements automatiques. Elle a été déplacée sur le mois de Mars pour ne pas être trop proche de celle de Novembre 2006.

L'appel de cotisation 2008 se fera début janvier, avec la même possibilité d'étalement du règlement.

Naturellement, il est toujours possible de changer d'échelonnement d'une année sur l'autre.

Certificat d'inscription "provisoire" au Tableau :

Au 26 Janvier, les 75 % de confrères qui ont répondu dans les temps, ont reçu un récépissé de cotisation et un numéro provisoire d'inscription.

Nous contrôlons les dossiers afin de vérifier la présence de tous les documents demandés.

Ultérieurement, les possesseurs de dossiers complets (et ils sont déjà nombreux), recevront un numéro d'Ordre définitif.

Attention :

Certaines personnes réfractaires ont refusé d'envoyer les pièces demandées à l'élaboration de leur dossier, voire même n'ont encore payé aucune cotisation !

L'inscription à l'Ordre des Pédiatres-Podologues est obligatoire pour avoir le droit d'exercer cette même profession qui nous uni.

Si votre dossier n'est pas en règle vous vous mettez, purement et simplement, hors la loi et donc en exercice illégal avec toutes les conséquences que cela comporte.

Emilie LANDIOT COLLARDEY, Trésorière

NOUS CONTACTER

CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES PEDICURES PODOLOGUES DE FRANCHE-COMTE

16, RUE PASTEUR 25000 BESANCON

Tel : 03 81 83 20 27 - Fax : 03 81 88 27 56

contact@franche-comte.cropp.fr

PERMANENCE

Lundi : 09h00 – 11h30

Mardi : 09h00 – 11h30 – 14h00 – 18h00

Jeudi : 09h00 – 11h30

Vendredi : 09h00 - 11h30

Quelques recommandations :

Pour toute question intéressant l'Ordre, nous vous remercions de contacter le secrétariat par téléphone, Email ou courrier.

En aucun cas vos élus ne sauraient être interpellés directement à leurs adresses professionnelle ou privée pour des questions relevant de l'Ordre.

Tout changement de statut, de fonctionnement du cabinet est à nous signaler **par écrit** (assistant, remplaçant, collaborateur).

Des contrats types sont à votre disposition pour vos remplacements, assistanats, collaborations....



*La secrétaire
Jeannine PIQUARD
est votre interlocutrice
priviligée aux jours et heures
indiqués ci- dessus.*

Editeur : Conseil régional de l'Ordre des pédicures-
podologues de Franche-Comté
16, rue Pasteur 25000 Besançon
T. 03 81 83 20 27 F. 03 81 88 27 56
contact@franche-comte.cropp.fr

Directeur de publication : Valérie BAILLEUL

Rédactrice en chef : Jeannine PIQUARD

Comité éditorial : Valérie BAILLEUL
Philippe LAURENT , Emilie LANDIOT COLLARDEY
Emmanuelle DEVRED

Tirage : 145 exemplaires